Taxonomy Roadmap Initiative

Principes pour l'interopérabilité des taxonomies

Une contribution à la COP30 pour soutenir l'interopérabilité mondiale des taxonomies de la finance durable

Novembre 2025

Avertissement

La Feuille de Route pour le Renforcement de l'Interopérabilité et de la Comparabilité des Taxonomies de la Finance Durable (en anglais, Roadmap for Advancing Interoperability and Comparability of Sustainable Finance Taxonomies) attend de tous les utilisateurs potentiels qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et réglementations qui leur sont applicables. Cela inclut, entre autres, les lois et réglementations relatives à la concurrence ainsi que les restrictions imposées concernant l'échange d'informations et d'autres formes de collaboration.

Le présent document ne crée aucune obligation juridiquement contraignante pour quiconque ni pour aucune juridiction. Le contenu présenté dans ce document ne constitue pas un conseil. En outre, les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement celles de chacun des Partenaires, y compris ceux ayant contribué à l'élaboration de ces principes. Ce document vise à fournir des orientations sur les pratiques émergentes et n'a pas de caractère prescriptif quant aux actions ou décisions à entreprendre.

À propos de la Feuille de Route pour le Renforcement de l'Interopérabilité et de la Comparabilité des Taxonomies de la Finance Durable

La Feuille de Route pour le Renforcement de l'Interopérabilité et de la Comparabilité des Taxonomies de la Finance Durable (ci-après « l'Initiative de la Feuille de Route des Taxonomies ») a été lancée lors de la COP29 en 2024. Elle appelle à la mise en place d'un système de classification commun, ainsi que d'approches techniques et de lignes directrices pour les activités de transition, afin d'assurer une harmonisation cohérente en collaboration avec d'autres partenaires.

En avril, le Ministère des Finances du Brésil a rejoint l'initiative, en la reliant au cadre plus large du Brésil intitulé *« Feuille de route de Bakou à Belém »*, visant à mobiliser 1,3 billion USD de financements climatiques publics et privés nécessaires chaque année d'ici 2035 pour soutenir les pays en développement.

Partenaires de l'Initiative de la Feuille de Route des Taxonomies: Banque centrale d'Azerbaïdjan (CBAR), Société financière internationale (IFC), *Sustainable Banking and Finance Network* (SBFN), *International Platform on Sustainable Finance* (IPSF), Programme des nations unies pour le développement (UNDP), *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) GmbH (soutien technique), Initiative financière du Programme des nations unies pour l'environnement (UNEP FI), *Climate Bonds Initiative* (Climate Bonds), *EU Sustainable Finance Advisory Hub, Principles for Responsible Investment* (PRI) et Ministère des Finances du Brésil.

Pour plus d'informations: TaxonomiesRoadmap.org

Remerciements

Auteurs : Elodie Feller, Maria De Las Mercedes Garcia Farina et Laura Canas de Costa (UNEP FI) ; Bridget Boulle et Sean Kidney (Climate Bonds Initiative) ; Jan Vandermosten et Margarita Pirovska (PRI).

Relecteurs : Helena Viñes Fiestas (Taskforce on Net Zero Policy) ; Partenaires de l'Initiative de la Feuille de Route des Taxonomies — SBFN, CBAR, IPSF, UNDP, UNEP FI, Climate Bonds, GIZ, EU Sustainable Finance Advisory Hub, PRI et Ministère des Finances du Brésil.

Remerciements aux institutions suivantes pour leurs contributions : Australian Sustainable Finance Institute, Mesa Taxonomía Verde, Taskforce on Net Zero Policy, Dr Bolu Wang, Prof. Keith Chan et Dr Ma Jun.

Image de couverture : Andreas Gücklhorn

Résumé exécutif

Les taxonomies de la finance durable ont émergé dans divers contextes économiques, tant dans les marchés développés que dans les marchés émergents. Bien qu'une taxonomie locale constitue une base essentielle pour la croissance des marchés, le flux transfrontalier de capitaux nécessite une interopérabilité — c'est-à-dire la capacité de comparer les taxonomies à partir de principes communs et/ou d'une base scientifique partagée.

L'interopérabilité exigera une collaboration mondiale, intégrant les contributions des marchés émergents et développés. Il s'agit d'un effort collectif poursuivant un objectif global, en cohérence avec l'appel à la collaboration lancé par la Présidence de la COP30 ainsi qu'avec le leadership du Sud global.

La « Feuille de Route pour le Renforcement de l'Interopérabilité et de la Comparabilité des Taxonomies de la Finance Durable » (Initiative de la Feuille de Route des Taxonomies), en anglais « Roadmap for Advancing Interoperability and Comparability of Sustainable Finance Taxonomies » a été lancée lors de la COP29 par la CBAR en réponse au besoin mondial d'interopérabilité. Il s'agit d'une initiative volontaire, soutenue par des partenaires internationaux,[1] visant à réaliser collectivement des progrès techniques en matière de taxonomies et d'interopérabilité.

Les Principes pour l'Interopérabilité des Taxonomies, présentés dans ce document, s'adressent aux développeurs de taxonomies de la finance durable et aux décideurs publics responsables de leur conception, de leur gouvernance et de leur mise en œuvre. Ils visent à favoriser l'utilisation efficace des taxonomies par les entreprises financières et non financières.

En couvrant à la fois la conception et la mise en œuvre des taxonomies, ces principes visent à renforcer l'interopérabilité à différents stades de maturité. Ils ont également pour but de consolider les bonnes pratiques en matière d'utilisabilité et de crédibilité, les deux autres piliers du développement et de la mise en œuvre des taxonomies. Chaque principe contribue à renforcer l'interopérabilité d'une manière spécifique et conserve sa valeur indépendamment de l'adoption des autres.

1 SBFN, IFC, CBAR, IPSF, UNDP, Climate Bonds Initiative, UNEP FI, PRI, GIZ, Ministère des Finances du Brésil et EU Sustainable Finance Advisory Hub.

Les sept principes, détaillés dans ce guide, sont les suivants:

1. Fonder la taxonomie sur les priorités environnementales, économiques et sociales de la juridiction concernée, ainsi que sur les principes de bonnes pratiques existants, tels que les *Principes du G20*.[2]
2. Appliquer des éléments communs de conception et une terminologie partagée, tels que la classification sectorielle, les objectifs communs, les critères d'examen techniques, les garanties minimales et les approches de transition.
3. Définir les cas d'utilisation et les utilisateurs dans le processus de développement et de révision, en priorisant les cas d'utilisation simples présentant la plus forte demande de marché, à l'échelle internationale et nationale. Cela peut inclure une voie d'adoption pour les petites et moyennes entreprises (PME), en cohérence avec les priorités nationales.
4. Veiller à ce que les examens réguliers et l'élargissement de la couverture de la taxonomie tiennent compte des activités les plus courantes dans les taxonomies ainsi que des activités à fort impact dans les contextes nationaux.
5. Réduire la complexité de la taxonomie en fournissant des critères clairs et fondés sur la science, et en assurant sa mise en œuvre de manière à être interopérable avec les cadres nationaux et internationaux.
6. Envoyer un signal clair au marché et renforcer l'appropriation par les acteurs grâce à un soutien précoce des utilisateurs, à l'engagement des parties prenantes, à des projets pilotes, à l'apprentissage entre pairs, au renforcement des capacités et à une mise en œuvre séquencée de la taxonomie en concertation avec les utilisateurs.
7. Participer aux efforts internationaux de collaboration, en impliquant les développeurs de taxonomies par le biais de plateformes et de forums, en réalisant des études comparatives, en utilisant des proxys internationaux pour combler les lacunes en matière de critères et en explorant la faisabilité juridique et opérationnelle d'une reconnaissance transfrontalière.

2 G20 Sustainable Finance Working Group, 2022. G20 Sustainable Finance Roadmap. g20sfwg.org/roadmap/

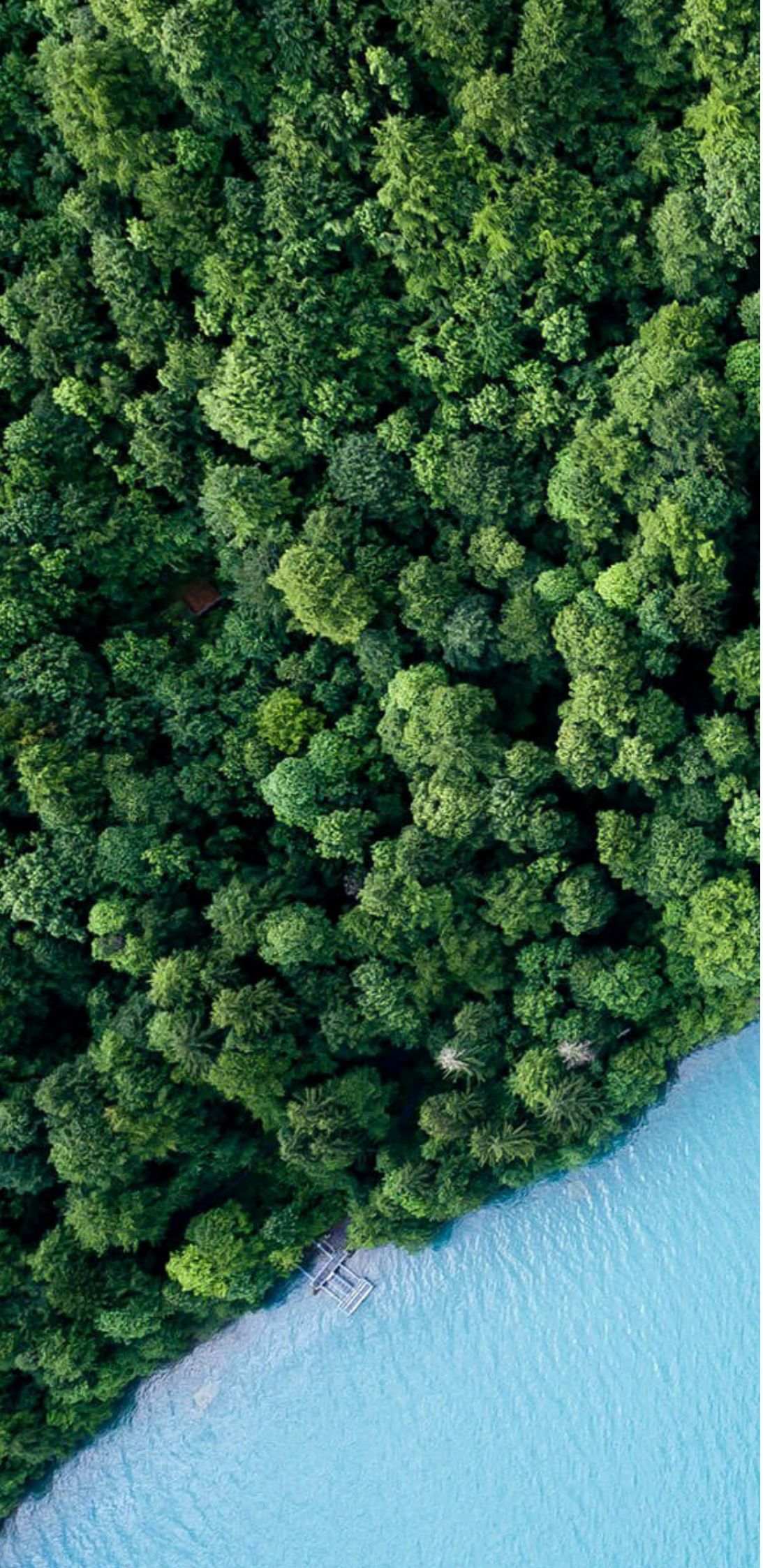

Taxonomy Roadmap Initiative

Novembre 2025